



Délibération 2024.09.04

Délibération affichée
et exécutoire le :

12/09/24

Le 10 septembre 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 6 septembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe.

Présents : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, CHABENAT Jean-Michel, MAILLET Cécile, MALASSINET Alain, CHAUVEAU Valérie, PION Bruno, BAILLY Michèle, PERRICHON Didier, MAUCHIEN Anne, SURTEL Marie-Laure, TARTIÈRE Steeven, DUVOUX Sylviane, FORBEAU Patrice, HUIDO Etienne, SEBGO Brigitte.

Pouvoirs : MANDEL Aurélien à MÉTIVIER Philippe, RIOULT Thierry à HUIDO Etienne.

Absente : CANOREL Stéphanie.

4- Attribution d'une subvention complémentaire à l'ADIL de l'Indre

Vu le budget 2024,

Vu la délibération 2024.04.01 du 16 avril attribuant les subventions aux associations pour l'année 2024, et qui prévoit notamment un montant de 400 euros pour l'ADIL de l'Indre,

Considérant qu'en 2023 aucune subvention municipale n'a été accordée à l'ADIL de l'Indre, qui tient régulièrement des permanences à l'Espace France Services et qu'il convient donc de prévoir cette année un versement complémentaire de 400 euros à l'ADIL de l'Indre pour compenser cette année blanche,

Sans discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement d'une subvention complémentaire de 400 euros à l'ADIL de l'Indre.

Le Maire,
MÉTIVIER Philippe



Le secrétaire de séance,
PION Bruno